Audit Etudes et Conseils

SOCIETE INSCRITE A LA COMPAGNIE REGIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SOCIETE INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES

TREMBLAY ESPACE EVASION

18 BOULEVARD DE L'HÔTEL DE VILLE
93290 TREMBLAY EN FRANCE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

SIEGE SOCIAL : 45, RUE ANATOLE FRANCE
92300 LEVALLOIS PERRET

SAS AU CAPITAL DE 8.016€ - RCS B 343 922 860
APE : 6920Z – TVA FR 59 343 922 860 0030

TREMBLAY ESPACE EVASION
18 BOULEVARD DE L'HÔTEL DE VILLE

93290 TREMBLAY EN FRANCE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

A l'assemblée générale de l'association TREMBLAY ESPACE EVASION

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association TREMBLAY ESPACE EVASION relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Principes généraux » de l'annexe qui expose le changement de méthodes comptables relatif à l'incidence de la première application du règlement ANC 2022-06.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent,

prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Levallois-Perret, le 14 septembre 2026

AUDIT ETUDES ET CONSEILS
Représenté par Vincent LEGEAI
Commissaire aux Comptes



COMPTES ANNUELS

TREMBLAY ESPACE EVASION
18 BD DE L'HÔTEL DE VILLE
93290 TREMBLAY EN FRANCE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025
0149636998



BILAN

Actif

Rubriques	Montant brut	Dépréciation	Montant net N	Montant net N-1
Frais d'établissement				
Immobilisations incorporelles				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	13 622	12 300	1 322	3 174
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage indus.	106 944	89 601	17 343	22 651
Autres immobilisations corporelles	152 715	142 530	10 185	10 023
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Total I	**273 281**	**244 431**	**28 850**	**35 848**
Stocks et en-cours				
Stock et en-cours	7 499		7 499	20 023
Créances				
Créances reçues par legs ou donations				
Créances clients., usagers et comptes rattachés	35 113	490	34 624	39 381
Autres créances	18 360	900	17 460	14 253
Charges constatées d'avances	2 934		2 934	2 196
Valeurs mobilières de placement				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	**117 712**		**117 712**	**73 114**
Total II	**181 619**	**1 390**	**180 230**	**148 968**
Frais d'émission des emprunts III				
Primes de remboursement des obligations IV				
Ecart de conversion et différences d'évaluation (actif) V				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	**454 900**	**245 820**	**209 080**	**184 816**

Rubriques	Montant brut	Montant net N
Engagements reçus		
Legs nets à réaliser :		
Acceptés par les organismes stat. compétents ;		
Autorisés par l'organisme de tutelle ;		
Dons en nature restant à vendre.		

BILAN

Passif

Rubriques	Montant net N	Montant net N-1
Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise statutaires		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	18 480	(31 546)
Excédent ou déficit de l'exercice	25 771	50 026
Situation nette (sous total)	44 251	18 480
Fonds propres consomptibles		
Subventions d'investissement		1
Provisions réglementées		
Total I	**44 251**	**18 481**
Fonds dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donation		
Fonds dédiés		
Total II		
Provisions		
Provisions pour risques	392	392
Provisions pour charges		
Total III	**392**	**392**
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	47 040	45 961
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	85 201	80 998
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	31 545	38 984
Produits constatés d'avance	651	
Instruments financiers à termes		
Total IV	**164 437**	**165 943**
Ecart de conversion et différences d'évaluation (passif) (V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	**209 080**	**184 816**

COMPTE DE RESULTAT

Rubriques	Montant N	Montant N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Vente de biens	14 527	19 460
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	689 163	779 362
dont parrainages		
Production stockée		
Production immobilisée		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	445 001	396 535
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Utilisation des fonds dédiés		
Autres produits	1	51
Total (I)	**1 148 692**	**1 195 408**
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	212 413	229 701
Variation de stocks	12 525	10 566
Autres achats et charges externes	282 786	290 918
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	38 852	47 189
Salaires	434 012	422 888
Cotisations sociales	129 944	127 731
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	11 658	14 770
Dotations aux provisions		992
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
Report en fonds dédiés		
Autres charges	1 896	1 727
Total (II)	**1 124 085**	**1 146 482**
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	**24 607**	**48 926**
PRODUITS FINANCIERS		
Participations		
Autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	1 164	1 100
Reprises sur provisions, et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
Total (III)	**1 164**	**1 100**

CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total (IV)		
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	**1 164**	**1 100**
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	**25 771**	**50 026**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Total (V)		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total (VI)		
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		
Participation salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I + III + V)	**1 149 856**	**1 196 508**
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	**1 124 085**	**1 146 482**
EXCEDENT OU DEFICIT	**25 771**	**50 026**

Rubriques	Montant N	Montant N-1
Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature	310 585	N E A N T
Bénévolat		
MONTANT TOTAL DES RESSOURCES	**310 585**	**N E A N T**
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens	6 193	
Prestations en nature	304 392	N E A N T
Personnel bénévole		
MONTANT TOTAL DES EMPLOIS	**310 585**	**N E A N T**

L'association Tremblay Espace Évasion est une association loi 1901 de personnes morales dont les membres fondateurs sont :

- La ville de Tremblay-en-France
- Le Comité de Jumelage de Tremblay-en-France

Elle est composée de personnes morales qui acceptent les principes et objectifs définis par les statuts.

Elle a pour objet de favoriser la promotion des activités de loisirs, de sports et de culture. Faciliter l'accueil des familles et de groupes (associations, stages sportifs de haut niveau), des classes de découvertes à la montagne en hiver et au printemps, en respectant les principes de mixité sociale.

Elle participe et soutient toutes les actions nationales et/ou internationales qui ont pour objectifs la protection de l'environnement, le développement durable et la solidarité.

L'activité de l'association s'exerce dans un chalet nommé « Le Fontenil » ; c'est un centre familial de vacances situé au – 101 rue du retour d'Est – 05460 Ristolas, dans les Hautes-Alpes au cœur du Parc Régional du Queyras et de la réserve naturelle Ristolas Mont Viso. Les vacanciers bénéficient d'un cadre remarquable, préservé, avec un développement touristique maîtrisé qui en font un lieu qui est resté authentique.

L'association possède l'agrément « ATOUT France ».

Les séjours sont en demi-pension ou pension complète selon la saison (hiver / printemps / été). Le transport est à la charge des « vacanciers » (sauf cas de groupes souhaitant que l'association organise la totalité du séjour).

Il y a 35 chambres (4 à 6 lits) avec salle de bain et WC privatif. Le linge de toilette est fourni par l'association.

Le chalet dispose d'une salle à manger et les salariés de l'association servent les repas en self le midi et à table le soir. Le petit déjeuner est en libre-service.

Une salle de convivialité équipée du WI-FI, est également à la disposition des clients, permet de se retrouver pour faire des jeux, discuter, visionner des photos, se désaltérer.

Il y a une salle de spectacles modulable, des salles transformables en fonction de l'utilisation (salles de classe avec tableau numérique ou salle de jeux ou réunion), une piscine couverte « format hôtel » chauffé hiver / été, un sauna et hammam.

L'association emploie 6 salariés en CDI, et en fonction du remplissage du « centre », de saisonniers (animateurs, second de cuisine, personnel d'entretien et de service).

L'association n'a pas recours à des bénévoles ni au volontariat et ne fait pas appel au mécénat.

Faits caractéristiques

Modification de l'article 1 des statuts

Nous avons été informé de la dissolution de l'association pour la promotion et l'aide aux activités sportives (A.P.A.A.S) lors de l'assemblée générale qui s'est tenu le 18 mars 2025.

Cette association comptait parmi les membres fondateurs de Tremblay Espace Évasion.

La dissolution de l'A.P.A.A.S. ne remet pas en cause l'existence de notre association, ni son fonctionnement.

Il convient cependant de prendre en compte cette dissolution, et de modifier en conséquence l'article 1 des statuts.

L'article 1, était initialement rédigé ainsi :

Article 1

Entre les personnes morales suivantes :

- *La ville de Tremblay-en-France*
- *Le Comité de Jumelage de Tremblay-en-France*
- *L'association pour la promotion du sport et l'aide aux activités sportives (A.P.A.A.S)*

Il est constitué une association régie par la loi 1901 et dénommée l'association « TREMBLAY ESPACE ÉVASION ».

Elle est composée de personnes morales qui acceptent les principes et objectifs définis par les présents statuts et qui y adhérent dans les conditions fixées par ces derniers ainsi que par le règlement intérieur.

L'article 1 sera remplacé par :

Article 1

Entre les personnes morales suivantes :

- *La ville de Tremblay-en-France*
- *Le Comité de Jumelage de Tremblay-en-France*

Il est constitué une association régie par la loi 1901 et dénommée l'association « TREMBLAY ESPACE ÉVASION ».

Elle est composée de personnes morales qui acceptent les principes et objectifs définis par les présents statuts et qui y adhérent dans les conditions fixées par ces derniers ainsi que par le règlement intérieur.

Les ressources de l'association se décomposent :

- Générosité du public	:	0
- Mécénat	:	0
- Ventes et prestations de services	:	798.822
- Concours publics et subventions d'exploitation	:	396.535
- Contributions volontaires : prestations en nature	:	310.585

La Ville de Tremblay-en-France met à disposition à titre gracieux le centre de vacances « Le Fontenil » 05460 Ristolas ainsi que les équipements.

Ces moyens mis à disposition figurent sur le tableau page 5 « Etat évaluation des contributions volontaires en nature ».

Les sommes ont été fournies par les agents de la ville de Tremblay-en-France en charge de leur secteur (R.H, etc.).
La quote-part de l'assurance est calculée en fonction de la superficie en m2 du bien mis à disposition par la totalité du patrimoine assuré par la Ville.

Le montant du loyer est calculé en fonction du prix moyen du m2 de locaux professionnels sur le site seloger-bureaux-commerces.com, sur 2025, soit en moyenne 8€ ainsi que pour 2024.
Le point Personnel comptabilité, est la quote-part du salaire des agents assurant les paies, la comptabilité, bilan de l'association.

Les informations non « récupérées » de certains services de la Ville de Tremblay-en-France ont engendré des variations entre 2024-25 ».

Ces contributions ne sont pas comptabilisées dans les comptes de l'association, compte tenu, que toutes les informations ne sont pas récupérées auprès des services de la Ville (délai de réponses).

PRINCIPES COMPTABLES, METHODES D'EVALUATION

Principes généraux

L'exercice clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2022-06 du 4 novembre 2022 modifiant le règlement n°2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan Comptable Général, ainsi que du règlement 2018-06 de l'ANC homologué par arrêté ministériel du 5 décembre 2018 relatif aux modalités d'établissements des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, selon les principes suivants :

- Continuité de l'exploitation,
- Indépendance des exercices,
- Règles de prudence et sincérité des comptes.

Ce nouveau règlement a eu un impact sur la présentation du bilan et du compte de résultat pour les exercices 2025, notamment 2024, qui a été modifié postérieurement aux comptes présentés lors de l'assemblée générale 2025.

Impacts : 448200 – Produits à recevoir ; ce compte apparaissait jusqu'alors au passif du bilan (en tant que charges fiscales sur provisions congés payés) et à présent, il est à l'actif du Bilan.

Les charges et produits exceptionnels ont également été reclassés en produits et charges d'exploitation (principalement quote-part de subventions virée au compte de résultat reclassée en « 74 : subventions d'exploitation »).
Les amendes pénales, fiscales, les pénalités sur marchés, les subventions accordées, reclassées également en charges d'exploitation.
Ces changements ont eu un impact sur les résultats d'exploitation et exceptionnel.

Beaucoup de comptes (67-77, etc.) ont été reclassés en exploitation faisant à présent partie de l'exploitation normale de l'association et seuls certains éléments vraiment à titre EXCEPTIONNEL seront comptabilisés sur des comptes exceptionnels.

Les comptes de transferts de charges ont été supprimés et réaffectés soit en chiffre d'affaires, soit en diminution de la masse salariale s'il s'agissait de refacturations de salaires, soit en autres produits d'exploitation (indemnités d'assurance).

Ces reclassements ont eu un impact sur le total des produits et des charges ; compte tenu que les refacturations de salaires, les avantages en nature, ne sont plus en produits mais en diminution des charges de personnel.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Permanence des méthodes
Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

A. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

B. Les règles d'amortissements

Les immobilisations incorporelles sont amorties sur 3 ans en Linéaire et les immobilisations corporelles sur 1, 2, 3 et 5 ans en Linéaire.

C. Stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode (premier entré, premier sorti).
La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les accessoires.

D. Les créances

Les créances sont enregistrées à la date de l'évènement ou pour les subventions, en fonction de la période couverte par la convention. Elles sont valorisées à leur valeur nominale.
Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

E. Subventions d'Equipement

Cette subvention est reprise au même rythme que les amortissements des biens subventionnés.

F. Les charges à payer et produits à recevoir

Ils sont constatés toutes taxes.

G. Honoraires du Commissaire aux comptes

La facture du Commissaire aux comptes a été émise en 2025 pour 5.340€ pour le contrôle des comptes de l'année 2024.

H. Subventions de fonctionnement

Les subventions accordées, au Tremblay Espace Evasion, ont été prises en compte sur l'exercice 2025.

I. Engagement de la Ville

La Ville de Tremblay-en-France a versé une subvention de fonctionnement de 445.000€ contre 395.500€ en 2024.

J. Engagements de retraite

Actuellement, aucune provision n'a été constituée mais il serait judicieux d'en prévoir une au plus tard en 2030 compte tenu qu'une salariée devrait partir en 2035 voire 2037 et que le coût n'est pas négligeable au vue de son ancienneté (30 voire 33 ans).

K. **Comptabilisation des cotisations**

Aucune cotisation n'a été réglée et donc comptabilisée.

ANNEXE

IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

Immobilisations

Rubriques	Montant début exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant fin exercice
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles	13 622			13 622
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Installations techniques et outillage industriel	105 804	1 140		106 944
Installations générales, agencements et divers	73 574			73 574
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique et mobilier	75 621	3 520		79 141
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Total des immobilisations corporelles	254 998	4 660		259 658
Participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières				
Total des immobilisations financières				
TOTAL	**268 621**	**4 660**		**273 281**

Situation et mouvements de l'exercice des amortissements techniques (ou venant en diminution de l'actif)

Rubriques	Montant début exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant fin exercice
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles	10 449	1 851		12 300
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions inst. générales, agencements et aménagements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	83 153	6 448		89 601
Installations générales, agencements et divers	64 948	2 684		67 632
Matériel de transport				
Mat de bureau et informatique, mobilier	74 223	674		74 898
Emballages récupérables et divers				
Total des amortissements sur immobilisations corporelles	222 324	9 806		232 130
TOTAL	**232 773**	**11 658**		**244 431**

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Provisions réglementées

Rubriques	Montant début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin d'exercice
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
TOTAL				

Provisions pour risques et charges

Rubriques	Montant début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin d'exercice
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pertes sur contrats				
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour restructurations				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
Provisions pour remise en état				
Autres provisions pour risques et charges	392			392
TOTAL	**392**			**392**

Provisions pour dépréciation

Rubriques	Montant début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin d'exercice
Provisions sur immobilisations incorporelles				
Provisions sur immobilisations corporelles				
Provisions sur titres de participation				
Provisions sur autres immobilisations financières				
Provisions sur stocks et en cours				
Provisions sur comptes clients	490			490
Autres provisions pour dépréciation	900			900
TOTAL	**1 390**			**1 390**
TOTAL GÉNÉRAL	**1 782**			**1 782**

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DETTES

Etat des créances

Rubriques	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Total de l'actif immobilisé			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	35 113	34 623	490
Créance représentative de titre prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés	47	(345)	392
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 148	1 148	
Etat – Impôts sur les bénéfices			
Etat – Taxe sur la valeur ajoutée			
Etat – Autres impôts, taxes et versements assimilés	8 504	4 098	4 406
Etat – Divers			
Groupes et associés			
Débiteurs divers	900		900
Total de l'actif circulant	55 412	55 412	6 188
Charges constatées d'avance	2 934	2 934	
TOTAL	**48 647**	**42 459**	**6 188**

Etat des dettes

Rubriques	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des organismes de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	47 040	46 940	100	
Personnel et comptes rattachés	359	359		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	15 869	15 869		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	68 973	19 739	49 234	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes				
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie				
Produits constatés d'avance	651	651		
TOTAL	**132 892**	**83 558**	**49 334**	

PRODUITS ET AVOIRS A RECEVOIR

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Immobilisations financières	
- Créances rattachées à des participations	
- Autres immobilisations financières	
Créances	
- Créances clients et comptes rattachés	25 482
- Autres créances (Indemnités Journalières de sécurité sociale)	1 148
dont avoirs à recevoir	
Valeurs mobilières de placement	
Disponibilités	1 164
TOTAL	**27 795**

CHARGES A PAYER

Montant des charges à payer inclus dans les postes de bilan suivants :

Rubriques	Montant
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	22 530
Dettes fiscales et sociales	62 960
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	
TOTAL	**85 490**

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Rubriques	Charges	Produits
Séjours Clients 2026 facturés sur 2025		651
Entretien Charvet 1/6/25-31/5/26	652	
JDC maintenance	36	
Cotisations 2026 FMS	800	
Sacem 1/7/25-30/6/26	206	
Perdigon 1T26	1240	
TOTAL	**2 934**	**651**

VARIATION DES FONDS PROPRES ASSOCIATIFS

Rubriques	Montant début exercice	Affectation du résultat	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant fin exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau	(31 546)		50 026		18 479,83
Excédent ou déficit de l'exercice	50 026		25 771	50 026	25 771.43
Situation nette	**18 480**		**75 797**	**50 026**	**44 251.26**
Fonds propres consomptibles					
Subventions d'investissement	1		168 409	168 410	
Provisions réglementées					
TOTAL	**18 481**		**244 206**	**218 436**	**44 251.26**

VENTILATION DE L'EFFECTIF DE L'ASSOCIATION

Par effectif salarié, on entend l'ensemble des personnes ayant un contrat de travail et rémunérées directement par l'association.

Par personnel mis à disposition, on entend personnel intérimaire et le personnel détaché ou prêté par l'association.

Rubriques	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Ingénieurs et cadres	1	
Agents de maîtrise et techniciens	4	
Employés	11	
Ouvriers		
TOTAL	**16**	

- Informations relatives aux opérations et engagements envers les organes d'administration, de direction ou de surveillance, **ou indication de l'absence de tels engagements** ;

L'association n'a versé aucune rémunération particulière, n'a accordé aucun prêt et n'a pris aucun engagement envers les organes d'administration, de direction ; *« Il n'existe donc, aucun engagement envers les organes d'administration ou de direction »*

- Informations relatives aux opérations et engagements hors bilan

Dans le cadre de l'agrément Atout France, l'association bénéficie du cautionnement de la part de l'Unat, pour laquelle elle verse une cotisation annuelle.